

Moulins, le 31 mai 2011

Affaire suivie par : Nadia ETTAHFI  
Tél. 04 70 48 33 70  
Télécopie : 04 70 48 31 16

[nadia.ettahfi@allier.pref.gouv.fr](mailto:nadia.ettahfi@allier.pref.gouv.fr)

## Le Préfet de l'Allier

à

**Mesdames et Messieurs les Maires du Département**  
**Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI**  
**Monsieur le Président du Conseil Général**

**Circ. n° : 52 /2011**

**Mots Clé** : Mise en ligne des modalités  
de calcul- Dotations de l'État - Année  
2011

**Objet :** Mise en ligne des modalités de calcul des différentes dotations de l'État  
perçues par les collectivités du Département de l'Allier en 2011

Suite aux notifications des dotations de l'état auxquelles votre collectivité a pu prétendre en 2011, j'ai l'honneur de vous préciser que vous trouverez, pour votre complète information, sur le site internet de la préfecture de l'Allier, l'ensemble des modalités de calculs et de répartition de chacune des dotations suivantes :

- Dotation nationale de péréquation
- Dotation de solidarité rurale
- Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
- Dotation globale de fonctionnement des départements
- Dotation globale de fonctionnement- Dotation forfaitaire des communes
- Dotation globale de fonctionnement des EPCI : - Dotation de compensation  
- Dotation d'intercommunalité

Pour ce faire, je vous invite à vous rendre dans la rubrique « Collectivités territoriales – Finances et dotations » via le lien [http://www.allier.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=57](http://www.allier.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=57)

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
*Signé*

Christian MICHALAK